

Le SYCARIF a un rêve pour la profession !

La faiblesse du courtage en termes d'influence est le principal défi à relever pour la CSCA

Lorsque le gouvernement a eu l'intention de généraliser les clauses de désignation, puis lorsqu'il a voulu instaurer la résiliation infra-annuelle des contrats d'assurance, nous avons tous pu mesurer les faiblesses structurelles de notre représentation et de notre action.

Ces faiblesses, tous les courtiers les connaissent :

> vis-à-vis du gouvernement et des pouvoirs publics d'abord, avec qui le courtage n'a pas construit de lien durable (quel que soit le gouvernement...) alors que c'est la fonction même d'une Chambre syndicale « d'avoir ses entrées » dans tous les ministères stratégiques,

> vis-à-vis de la presse nationale ensuite, au sein de laquelle le courtage n'a pas de relais privilégiés et que la CSCA ignore superbement et réciproquement,

> vis-à-vis de nos partenaires ou nos homologues comme la FFSA ou la FNMF, qui pèsent beaucoup plus que nous et auprès de qui nous avons du mal à exister.

Le SYCARIF, qui s'est beaucoup mobilisé sur ces sujets, a tiré toutes les leçons utiles de ces épisodes complexes, même si le premier d'entre eux a été couronné de succès.

En particulier, l'analyse du SYCARIF est de considérer qu'il manque aujourd'hui deux piliers au projet d'une Chambre nationale :

- une professionnalisation dans ses méthodes de travail, notamment en termes d'influence auprès des pouvoirs publics, français et européens, et de communication externe,

- une augmentation de ses moyens pour atteindre cet objectif complexe et ambitieux mais indispensable.

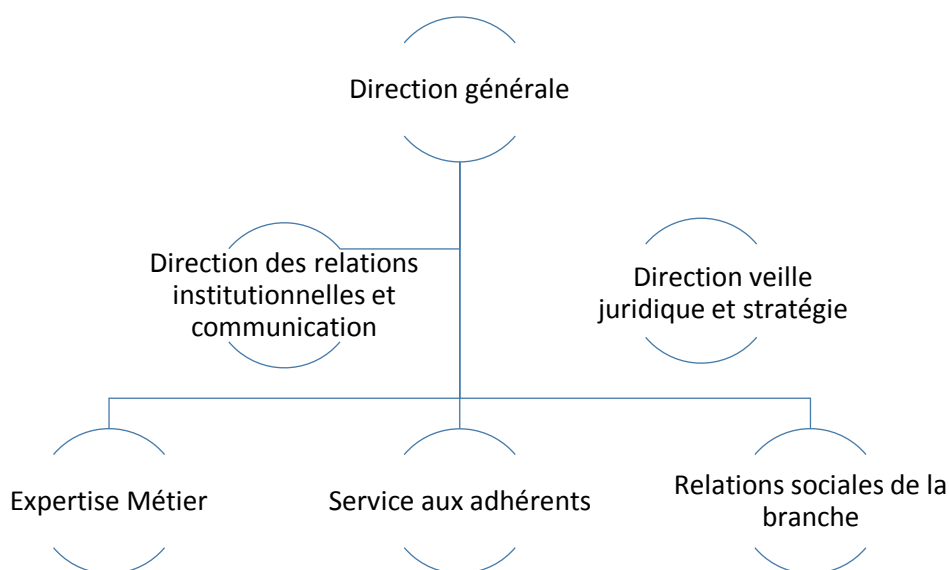
La fusion, une occasion rêvée de se professionnaliser pour peser dans le débat public.

Le SYCARIF considère que la fusion dont le processus est entamé depuis 4 ans constitue une opportunité pour mettre en œuvre cet objectif. C'est le rêve que nous avons formulé à l'issue des tempêtes législatives de 2013 : que nous repartions ensemble sur un projet qui permettrait à la profession de peser dans les débats à venir.

A quoi devrait ressembler la CSCA demain ?

Pour que le courtage se dote d'une véritable Chambre patronale influente et écoutée, incontournable dès qu'il s'agit, pour les pouvoirs publics, de réformer sur des sujets qui concernent, directement ou indirectement nos activités, il faut à la fois professionnaliser sa structure en terme de pilotage, de lobbying et de communication et augmenter ses moyens (et donc transférer bien plus de 50% des ressources des syndicats régionaux prévus au projet actuel afin que la CSCA ait les moyens de ses ambitions).

Le SYCARIF propose le schéma suivant :



La fusion, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, ne prend aucun engagement sur une augmentation des moyens de la CSCA.

Au contraire, les syndicats régionaux sont maintenus dans l'illusion que rien ne changera, qu'ils pourront conserver leurs moyens propres, et que la CSCA, à moyen constant, continuera comme si de rien n'était.

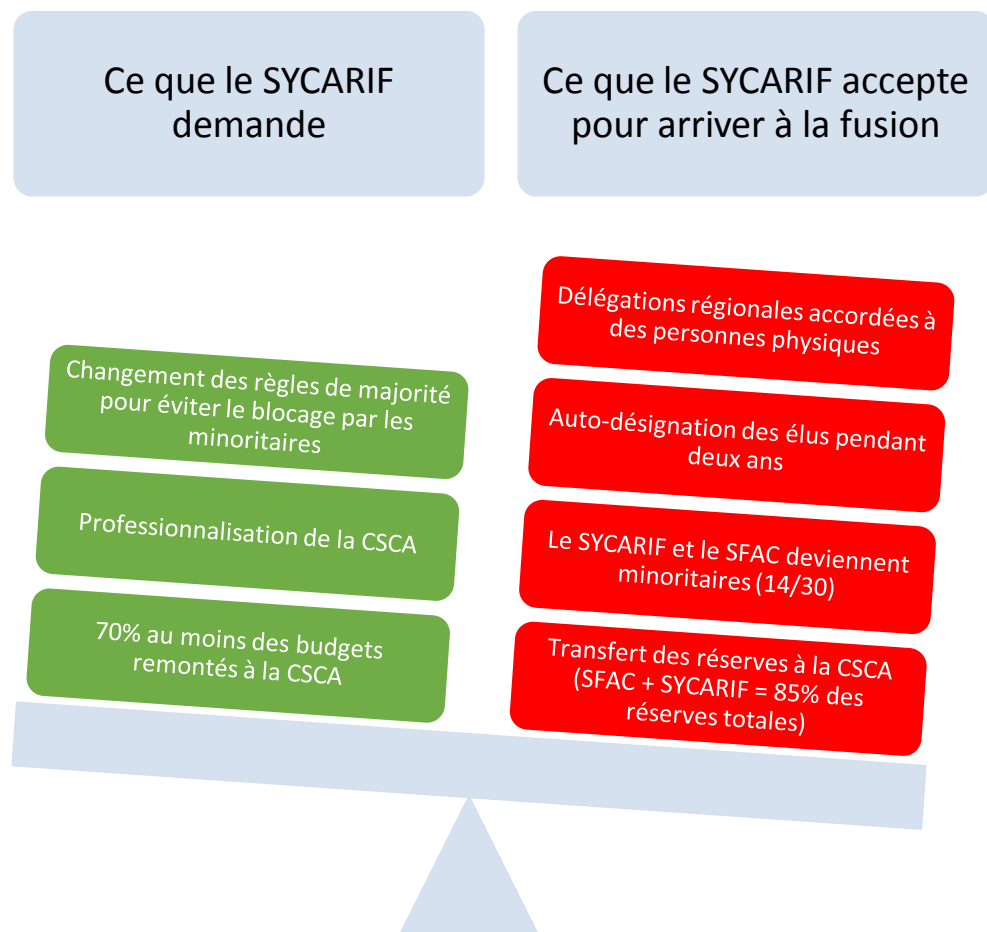
Pour le SYCARIF, ce projet n'est ni sérieux, ni crédible et ne prend pas la mesure des enjeux nouveaux. D'une certaine façon, il maintient les courtiers dans le doux rêve que la profession peut fonctionner sans rien changer, sans examiner ses performances dans un monde de plus en plus concurrentiel.

En réalité, il nous est proposé une fusion pour la fusion, et non une fusion pour l'avenir.

Le SYCARIF, dindon de la farce « de Noël » ?

Une étrange communication envers la presse laisse entendre que le 31 décembre 2014 est un couperet : à cette date, le SYCARIF doit avoir avalé la couleuvre qui lui est proposée sans qu'aucune de ses demandes n'ait été prise en compte, ou alors être désigné comme le fossoyeur d'un projet vieux de 4 ans.

Là encore, cette posture guerrière du « tout ou rien » n'est ni sérieuse ni acceptable. Le SYCARIF est le seul syndicat, avec le SFAC, qui, dans la fusion qu'il appelle de ses vœux, fasse un véritable effort !



La volonté du SYCARIF d'une meilleure gouvernance et d'une Chambre efficace est justifiée par l'abandon de son autonomie et le financement qu'il va apporter à la nouvelle CSCA.

Faute d'engagement clair de la part de la CSCA sur « l'après-fusion », notamment sur la mise en œuvre du projet que nous demandons, la fusion risque de se résumer à un transfert des réserves du SYCARIF et du SFAC, à leur mise en minorité, et à leur verrouillage par une règle de modification des statuts qui donne un droit de veto aux syndicats de région...

La CSCA doit sortir du blocage : nos propositions

Depuis plusieurs mois, le SYCARIF a clairement alerté la CSCA sur les défauts de son projet, et a proposé des alternatives :

Le 1^{er} avril 2014 :

Le Sycarif s'était abstenu sur les projets de statut et de règlement intérieur et avait voté CONTRE le traité d'apports et les actes de délégation, qui permettent de maintenir le statu quo dans la future CSCA pour l'ensemble des syndicats autres que le SFAC et le SYCARIF...

Le Sycarif avait alors déposé (déjà !) une motion pour un projet ambitieux.

En octobre 2014 :

Le Sycarif a rencontré le nouveau Président de la CSCA pour lui présenter les analyses juridiques que nous avons menées pour expertiser le projet de fusion là où la nouvelle équipe qui dirige le SYCARIF l'a trouvé.

Nous avons alors présenté des revendications claires sur le changement d'organigramme et sur les évolutions de gouvernance que nous souhaitons.

Ces demandes sont restées lettre morte.

Entretemps, différents échanges, écrits et verbaux, ont eu lieu. Mais rien ne bouge...

Que faire ?

Le SYCARIF avait proposé une démarche en deux temps :

1. Voter sa dissolution à titre « conservatoire », mais de façon conditionnelle, contre l'obtention d'un engagement clair de la CSCA sur la prise en compte de ses demandes.
2. Valider ultérieurement sa dissolution, ou y renoncer si un accord satisfaisant n'est pas trouvé.

N'ayant à ce jour pas obtenu les réponses et garanties essentielles que nous attendions, nous ne pouvons malheureusement envisager la dissolution de notre syndicat dans l'immédiat, sans risquer des dysfonctionnements graves qui nuiraient à la défense de notre profession et de nos entreprises.

Le projet s'est trop éloigné de ses objectifs initiaux et ne créera pas, en l'état, une nouvelle dynamique.

Le SYCARIF ne tiendra donc pas, en 2014, une assemblée générale exceptionnelle de dissolution.

L'Assemblée générale extraordinaire convoquée par la CSCA le 30 décembre constatera que les conditions suspensives de fusion ne sont pas levées et que le projet est donc reporté.

Nous invitons la CSCA et les autres syndicats partenaires à retrouver la sérénité nécessaire pour une négociation constructive début 2015, et la nécessité impérieuse de se retrouver à travers les travaux structurants des commissions métiers.